

Adapter le canoë-kayak à tous les handicapés

26 novembre 2001



Jean Goulven présente un modèle de kayak adaptable pour les personnes handicapées.

Une convention va être passée entre la ville et le club de canoë-kayak de Quimper-Cornouaille. Aux termes de cet engagement, les kayakistes s'engagent à acheter et équiper une flottille qui pourra accueillir les personnes handicapées, souhaitant naviguer en autonomie.

Jean-Goulven prépare ce projet en compagnie de Nordine, qui est le moniteur spécialement affecté à la formation des sportifs handicapés. Parmi les conventions en cours d'élaboration entre les villes et les clubs sportifs locaux, l'une concerne les canoéistes et kayakistes, dont le club rassemble 79 licenciés. Leur engagement porte, outre l'accueil des handicapés, sur l'organisation de manifestations et de compétitions d'envergure, la contribution aux actions éducatives et à l'insertion des jeunes. Lors de la réunion du conseil municipal du vendredi 16 novembre dernier, la ville s'est engagée de son côté à verser une subvention de 40.000 F, qui servira à l'achat et à l'équipement d'une flottille adaptée à une pratique autonome des personnes handicapées. Le montant global de cet investissement est de 157.000 F.

L'association s'engage en outre à s'investir dans le dispositif sport dans les quartiers. Personnaliser les solutions Un premier kayak existe déjà au club. Jean-Goulven le présente : « Il n'y a pas de handicap type, nous devons donc prévoir un bateau adaptable aux possibilités d'une personne qui subit un handicap, et aux contraintes qu'elle doit assumer. Tout d'abord, le poids : un kayak ordinaire pèse 30 kg, le modèle prévu pour les handicapés fait 18 kg. Le fond du bateau est strié pour une meilleure stabilité. Il est plus large pour la même raison. Le dossier doit être plus haut, pour mieux soutenir les reins, et nous prévoyons un système de blocage entre les jambes, afin que le kayakiste puisse se bloquer en position assise ». Le premier problème à régler est celui de la stabilité dans le bateau : « Outre le choix d'un matériel, nous avons à faire preuve d'imagination pour bricoler une installation à la fois confortable et efficace pour permettre l'effort du pagayeur, les exigences vont être différentes, suivant que la personne est tétraplégique, aveugle ou amputée », précise Jean-Goulven. Une formation progressive L'adaptation d'une personne handicapée doit suivre une progression très étudiée. Pour avoir déjà accueilli des personnes de centres spécialisés, ou encore de Kan ar Mor, les encadrants du club quimpérois ont déjà acquis un savoir-faire : « On doit débiter en piscine. Vers avril-mai, on prévoit ensuite d'aller sur l'étang de Créac'h-Gwen, puis on passera à l'Odet, enfin on visera le kayak de mer, si c'est possible. Nous pensons aussi à l'adaptation possible de stabilisateurs, à l'image des pirogues de pêcheurs », énumère Jean-Goulven. Lors du Téléthon, des animations nautiques sont prévues. Le club de canoë-kayak préparera le kayak afin de permettre à quelques personnes handicapées de naviguer sur l'Odet, et de participer au grand appel national à la solidarité.